

Lettre du Maire - 23 Janvier 2012

Avis aux habitants
DES QUARTIERS BOUBAS
ET LOUISE MICHEL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis de très nombreuses années, un certain nombre d'habitants de votre quartier se croisent assidûment à emprunter les espaces ferroviaires de la SNCF le long des voies ferrées pour rejoindre leurs habitations ou se rendre à la gare.

Au-delà de la sécurité des personnes, il est de ma responsabilité de vous rappeler que ces usages sont strictement interdits en que vous êtes passibles, en application du Code des transports, soit d'une contravention de 4^e catégorie (135 €), soit d'une peine passible de 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 €.

J'en appelle à votre responsabilité pour ne plus emprunter ces « raccourcis » systématiquement depuis pour chacun d'entre vous.

Dans les jours à venir, des conseils régionaux des Polices Municipales, Nationales et Ferroviaires seront organisés pour verbaliser, selon que de besoin, les contrevenants à ces usages.

Je suis sûr(e) compter sur la rigueur de chacun pour retrouver rapidement le chemin de la raison et je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur en mes meilleurs sentiments.

Bien cordialement

A Trappes en Yvelines le 23 janvier 2012


Guy Malardin
Maire de Trappes en Yvelines


Trappes 01 30 69 17 00 - www.trappes-en-yvelines.fr
Mairie de Trappes - Avenue de la République - 78140 Trappes

[Lettre du Maire - 23 janvier 2012](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)